



# Les Mesneux

Été 2017  
N° 62

## Sommaire

Actualité du Grand Reims	2
Commission sociale	2
Usage de l'eau	2
Arrêts sur image	3
L'école des Mesneux	4
Les conseils municipaux	5-6
Les ronds-points	7
Cessez-le feu	7
Marche des élus 2017	7
Le fleurissement	8
Les mots croisés de Guy	9
Le saviez-vous	9
The Voice	9
Les voies agricoles	10
Petites annonces	10
Information	10
Evénements	10
Etat civil	10

## Le mot du Maire

L'année scolaire s'achève avec l'arrivée de la période estivale et de nombreuses interrogations sont soulevées quant à l'évolution des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée 2017-2018 ; mais nous savons dès à présent qu'ils ne seront pas modifiés..

En effet, la communauté urbaine du grand Reims, compétente pour le domaine scolaire, nous a précisé que les délais qui nous séparent de la prochaine rentrée scolaire sont très courts et ne permettent pas de modifier les engagements déjà pris ni d'adapter l'organisation des temps éducatifs, dans un souci de prise en compte de l'intérêt de l'enfant.

En fonction des décisions gouvernementales quant à la poursuite ou non de cette réforme, une concertation sera engagée avec les maires, les enseignants et les parents d'élèves dans la perspective de la rentrée 2018-2019.

Pour l'association sportive la saison est terminée et l'ouverture éventuelle d'une nouvelle section vélo à la rentrée viendra compléter la palette des activités proposées ; vous n'aurez que l'embaras du choix pour redémarrer la prochaine saison dans de bonnes conditions.

La période estivale est également la saison des activités extérieures, aussi pensez à vos voisins en évitant les nuisances de bruit, en respectant les arrêtés départementaux sur la restriction d'eau et l'interdiction de faire du feu.

Si vous envisagez de faire des travaux, pensez à venir en mairie pour obtenir une aide sur le bon document d'urbanisme à utiliser et profitez également des beaux jours pour tailler vos haies à la hauteur réglementaire de 1,80 m.

Anny DESSOY

## Projet de lotissement

La commune étudie actuellement la création de deux lotissements au sein de notre village :

- Lotissement 1, situé à l'emplacement des terrains de tennis, composé de 12 parcelles de 400 à 600 m<sup>2</sup>
- Lotissement 2, situé sur un terrain à l'angle de la rue des Bavolets et de la rue d'Entre deux Villes, composé de 8 parcelles de 400 à 600 m<sup>2</sup>

Pour toute information sur ces deux lotissements, vous pouvez contacter la mairie dès maintenant.

## Communauté Urbaine du Grand Reims

Après 6 mois d'existence, la communauté urbaine du grand Reims se met doucement en place et si les demandes de travaux, concernant la réfection de certaines voiries de la commune, ne sont pas encore votées, certaines décisions sont déjà actées comme le PLU et les projets scolaires.

Le PLU (plan local d'urbanisme) de notre village est maintenant finalisé et le conseil communautaire a arrêté le projet ainsi que le bilan de la concertation lors de sa séance du 29 juin dernier. Nous sommes actuellement dans la phase de consultation des services de l'Etat, puis le PLU sera soumis à l'enquête publique avant son approbation définitive.

Concernant le scolaire, la communauté urbaine a pris la décision de reprendre le dossier (initié par Champagne Vesle et invalidé par monsieur le Préfet) pour la construction d'un groupe scolaire de 8 classes sur la commune d'Ecueil.

Lors du conseil communautaire du 29 juin, je suis intervenue pour informer et préciser aux conseillers que cette décision est purement politique car aucune véritable étude n'a été faite.

Ce projet aurait dû être élaboré dans le cadre d'une réflexion globale sur un territoire le plus large possible en intégrant toutes les parties intéressées (élus, enseignants, parents d'élèves, le département...) et une étude d'opportunité, d'implantation et de dimensionnement aurait dû être diligentée.

Parallèlement à cette construction, une étude va être menée pour scolariser les 70 enfants de notre commune sur place : il a été acté qu'ils n'iraient pas sur Ecueil car nous avons pris en compte les trajets quotidiens des parents vers leur lieu de travail, généralement sur Reims.

La décision de construire à Ecueil est vraiment regrettable car elle n'a aucune justification logique et va coûter cher au contribuable, sachant que l'argent public est de plus en plus rare et qu'il nous appartient de l'utiliser au mieux.

Anny DESSOY

## Commission sociale communale

La Commission sociale communale a été créée à la demande de Mme le Maire et des élus, afin de permettre aux habitants de la commune d'accéder à une information sur le panel de l'offre sociale et sanitaire de notre secteur.

Il s'agit d'un service d'accompagnement, chargé — en toute confidentialité — d'accueillir, d'écouter, de renseigner, d'orienter les personnes qui en éprouveront le besoin.

A partir de septembre, une permanence aura lieu en mairie 2 fois par mois (un mercredi et un samedi). Les horaires seront fixés en septembre.

## Restrictions de l'usage de l'eau

En raison du niveau des nappes souterraines, le Préfet de la Marne a pris un **nouvel arrêté** restreignant l'usage de l'eau provenant des nappes dans le bassin hydrogéologique « craie de *Champagne Nord* » (en date du **27 juin 2017**).

Les principaux usages interdits sont les suivants :

- l'arrosage des pelouses publiques ou privées, des massifs publics ou privés, des espaces sportifs (sauf en cas de manifestations, tournoi,...) ;
- l'arrosage des potagers familiaux sauf les dimanche, mardi, jeudi et samedi entre 20 heures et 9 heures ;
- le lavage des véhicules hors installations professionnelles ;

- le remplissage des piscines (la mise à niveau est autorisée) ;
- le nettoyage à grande eau des voies, trottoirs, terrasses et façades ;
- le remplissage des plans d'eau.



Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à la peine d'amende prévue à l'article R.216-9 du code de l'environnement (contravention de 5<sup>ème</sup> classe : maximum 1500 € d'amende).

Cet arrêté modificatif est en vigueur jusqu'à publication d'un nouvel arrêté modifiant les restrictions d'usage de l'eau dans ce bassin ou, à défaut, jusqu'au 31 octobre 2017.

## Arrêts sur image... la commune



*Cérémonie du 8 mai*



*La fête patronale*



*La brocante, rue d'Entre deux villes*



*La fête des écoles*



*La fête des écoles : l'école des Mesneux*

## Ecole des Mesneux... restitution du projet artistique globalisé



Les élèves de CM2 de la classe de madame TRISSON ont participé cette année à un PAG départemental (projet artistique globalisé) portant sur la thématique de la citoyenneté, en partenariat avec le FRAC\* et l'artiste rémois Sacha Nordmeyer.

Il s'agissait de transposer plastiquement les valeurs de la République.

Mardi 20 juin, les 4 classes (Les Mesneux, Petit Béthény, Danube et Pommery) participantes se sont réunies aux Mesneux pour présenter les productions de leurs élèves.

De nombreuses productions ont attiré l'attention des représentants officiels de l'Éducation Nationale : robes de Marianne, bonnets phrygiens, arbres de la liberté...

Une manière différente de travailler tous ensemble une notion fondamentale, la citoyenneté

Patricia TRISSON

\* FRAC Champagne-Ardenne :  
fonds régional d'art contemporain



## **Les conseils municipaux**

***Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus en mairie ou sur le site***

### **Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 27 février 2017**

► Délibérations 2017 :

- n° 2 : Urbanisme, poursuite des procédures.
- n° 3 : Adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.
- n° 4 : CU Grand Reims, transfert de charges, attributions de compensation.
- n° 5 : CU Grand Reims, transfert de charges, convention de dette récupérable.
- n° 6 : Mise en accessibilité des établissements recevant du public, demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.
- n° 7 : Mise en accessibilité des établissements recevant du public, demande de subvention auprès du conseil départemental.
- n° 8 : Mise en accessibilité des établissements recevant du public, demande de subvention auprès de la préfecture.

► CU Grand Reims, transfert de charges, convention de dette récupérable :

Concernant la voirie, la CU supportera la charge que représente l'encours communal affectée à la compétence transférée : un remboursement d'annuités est mis en place jusqu'en 2030.

► Mise en accessibilité des établissements recevant du public :

Bâtiments concernés : la mairie, la salle des fêtes, l'église, la Croisette.

► Rapports des commissions :

- Vie locale :
  - Projets d'investissement : illuminations de fin d'année ; jeu à la Croisette ou module au skate parc.
  - En fonctionnement : événement musical ; achat d'un drapeau tricolore.
- Communication :
  - Evaluation du coût annuel en fonctionnement du bulletin municipal et du site internet : environ 1000 €.

### **Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2017**

► Délibérations 2017 :

- n° 9 : Vote du compte administratif 2016.
- n° 10 : Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- n° 11 : Compte de gestion.
- n° 12 : Taux de fiscalité directe locale 2017.
- n° 13 : Budget 2017.
- n° 14 : CU Grand Reims, transfert de charges, rapport de la CLECT (annule et remplace la n° 4).
- n° 15 : Dissolution du SIAEP du Rouillat ; répartition comptable de l'actif et du passif.

► PLU, plan de zonage :

En matière de consommation de terres agricoles, le SCoT de Reims de décembre 2016 fixe la part à ne pas dépasser pour l'extension des bourgs d'appui à 10%.

Pour s'en rapprocher, le conseil municipal accepte les propositions de réduction de Géogram : 2 ha au lieu de 3,45 pour la zone 1AU rue de Ville-Dommange ; 4,75 ha au lieu de 5,90 pour la zone 1AUXa ; soit une augmentation de 11,5% au lieu de 13 précédemment.

► Elections :

Planification des permanences.

### **Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2017**

► Délibérations 2017 :

- n° 16 : Avis du CM sur le PLU ; demande d'inscription de l'arrêt du PLU par la CU.
- n° 17 : Rénovation de l'éclairage public.
- n° 18 : Rénovation de voiries.
- n° 19 : Demandes de subventions diverses 2017.

## **Les conseils municipaux, suite**

*Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus en mairie ou sur le site*

### **Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2017, suite...**

► PLU : arrêt de projet :

Avis favorable. Les documents sont consultables sur : [www.geogram.fr/data/LES-MESNEUX](http://www.geogram.fr/data/LES-MESNEUX)

► Rénovations voirie et éclairage public :

Effectuées dans le cadre de la reprise de compétences par la CU.

► Rapports des commissions :

Communication : les comptes rendus du conseil communautaire du Grand Reims sont consultables sur le site de la commune, index « vie municipale ».

► Questions diverses :

La création d'une commission sociale est envisagée. Elle prendra en charge la commande groupée de fioul.

### **Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 6 juin 2017**

► Délibérations 2017 :

- n° 20 : Virements de crédits. Décision modificative n°1/2017

► Intervention de Mme Françoise Férat, sénatrice, sur les maisons de santé :

Mme la sénatrice fait part de son expérience ; elle présente les démarches à effectuer : en priorité contacter l'Agence Régionale de Santé afin d'évaluer les besoins. Rendez-vous sera pris en septembre.

► Création d'une commission sociale :

Cette commission sera pilotée par Anne-Marie Caillat et composée de Jeannine Deville, Valérie Moindjie, Bertrand Gourcier et Anny Dessoy.  
Elle mettra en place un dispositif d'accueil qui proposera un service d'écoute, de renseignement et de conseil.

► Communauté urbaine :

Compte-rendu de la conférence territoriale du 10 mai :

- état des travaux de voirie en cours, mise à disposition du personnel, travaux d'investissement à programmer ;  
- inscriptions et dérogations scolaires, rôle des référents, projets éventuels de travaux à programmer.

► Questions diverses :

- Enedis annonce que les compteurs Linky seront installés gratuitement dans la commune en janvier 2018 à la place des compteurs actuels.  
- La commune s'est classée 4<sup>ème</sup> sur 45 à la Marche des élus du 25 mai.

### **Charade napoléonienne**

« Encore lui ?

- *En même temps*, il a été chef d'état... »

Mon premier : ce que disent des Corses respectueux rencontrant leur empereur.

Mon deuxième : ce que répond – surpris – Napoléon.

Mon troisième : ce que disait Letizia Buonaparte à son cher enfant à l'heure de la sieste.

Mon quatrième : ce que répondait Napoléon, admiratif.

Mon tout désaltère.

{Cette rubrique n'est ni publicitaire, ni annonciatrice d'un quelconque coup d'état – NDLR}

## Les ronds-points : le point de vue de l'assureur...

Les terre-pleins centraux des ronds-points du village sont à contourner car ils sont réputés infranchissables, même s'ils sont juste matérialisés au sol. Seule exception : les véhicules longs et encombrants.

A toutes les victimes de ces coupeurs de terre-plein : annotez correctement votre constat en cas de collision.

La mention « mon adversaire circulait sur le terre-plein central au moment où je circulais sur le rond-point » suffit à le rendre totalement responsable de l'évènement.



En effet franchir un terre-plein central équivaut à franchir une ligne blanche et cette faute au regard du code de la route est plus aggravante que le refus de priorité à gauche.

A tous les coupeurs de terre-pleins : pensez à préserver votre bonus et surtout pensez aux cyclistes à qui vous ne laissez aucune chance en ne respectant pas ces règles.

Christine Louis, Les Mesneux  
Assureur

## Cessez-le feu !

Le brûlage des déchets verts dans les jardins des lieux d'habitation est la cause de nuisances importantes.

Outre le risque incendie et la gêne occasionnée par les odeurs, les feux de jardins sont la source de pollutions par l'émission d'hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines et furanes.

D'autres déchets de plastiques ou bois peints viennent parfois s'ajouter et aggraver cette pollution.

C'est pourquoi...le brûlage des déchets verts de jardins est INTERDIT !

Arrêté préfectoral du 28 avril 2014.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.



## Marche des élus 2017 à Gueux

Nombre de marcheurs : 1836

Nombre de communes participantes : 45

GUEUX	1
MUIZON	2
FISMES	3
<b>LES MESNEUX</b>	<b>4</b>
GERMIGNY	5
TRESLON	6
ECUEIL	7
BRANSCOURT	8
ORMES	9
LAGERY	10

[www.marche-des-elus.org](http://www.marche-des-elus.org)



Rendez-vous jeudi 10 mai 2018  
à Rosnay pour la 45ème Marche des Élus

## Le fleurissement



Chacun a pu le remarquer, malgré la chaleur et comme tous les ans notre village est fleuri.

Cet embellissement est dû à la pugnacité de quelques bénévoles de la C.L.E.F. (Commission Locale d'Embellissement et de Fleurissement) et des employés municipaux qui ont préparé les massifs et jardinières puis planté plus de 1100 fleurs en une seule journée !

Cette année une nouvelle variation de couleurs a été choisie : mauve, rose et blanc en recouvrant les massifs d'un paillage de fèves de cacao concassées (Quelle bonne odeur lors de l'épandage de ce paillis).

Mais ce travail ne s'arrête pas aux plantations, il faut en effet entretenir les massifs tout au long de la période estivale, désherber et hydrater les plantes selon les restrictions préfectorales !

Les bénévoles n'en voudront pas aux habitants qui, passant près d'un massif et apercevant quelques mauvaises herbes, n'hésitent pas à faire un peu de ménage.

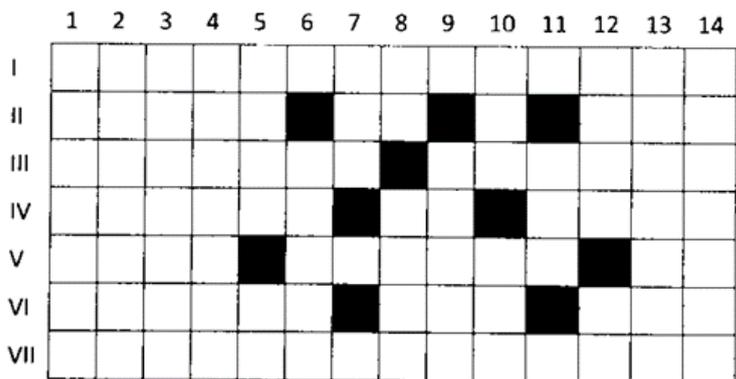
En ce qui concerne les maisons fleuries deux concours sont lancés : un local ayant pour jury les membres de la C.L.E.F. avec remise des récompenses à la fin de l'été et un lancé par l'Office de tourisme du Grand Reims avec un jury départemental de secteur.

Alors tous à vos sécateurs et binettes !

BG



## Les mots croisés de Guy



**Horizontalement :**

- I- Révélateur.
- II- Victime du VII – Victime d'un abus de pouvoir – Vers 150°C.
- III- Coup pour coup – Proche de l'épinard.
- IV- Eleva – C'est du gâteau – Fraction de devise.
- V- Arrangeur vulgarisateur – Pacte – Je suis allé à Rome.
- VI- Prix Nobel de la paix – Soustrait – Du 2<sup>nd</sup> degré mais avant la 2<sup>nd</sup>e.
- VII- Provient de la conversion d'une énergie nucléaire de fusion.

**Verticalement :**

- 1- Fraction de devise.
- 2- Cajun.
- 3- Il n'y a pas si longtemps.
- 4- Faire crac !
- 5- (De bas en haut) déchet organique – Il a chanté BB.
- 6- Manquai.
- 7- Agisse en homme.
- 8- Note – Pays.
- 9- Capitale.
- 10- Prénom – Comme.
- 11- Train.
- 12- Caractère – Devant devant.
- 13- Bateau.
- 14- Rend public.

Solution de la grille du n°61



### Le saviez-vous ?



Pendant une brève période de temps en 2011, Apple avait plus d'argent que le gouvernement américain.

Aujourd'hui, Apple gagne environ 436 millions de dollars par jour, ce qui fait (quand même) 5000 dollars par seconde.



Chaque seconde, on estime que la barre espace du clavier est frappée 6 millions de fois.

**Solution de la charade**

Sire ! - Oh ! Des Corses - Dors, ange - Ah ! Mère...

### The Voice



Beaucoup d'entre nous ont été surpris de voir un enfant de notre village, Samuel M, participer à l'émission The Voice.

Nous lui souhaitons bonne route sur ce chemin artistique et espérons le réentendre bientôt sur les ondes.

Bonne chance Samuel !



## Voies agricoles

Les chemins de l'Association Foncière des Mesneux (AF) sont des chemins privés réservés aux agriculteurs et viticulteurs. La circulation routière y est interdite.

La circulation dégrade ces chemins par temps humide. Par temps sec, la vitesse inadaptée entraîne un désordre principal : la poussière qui se dépose chez tous les riverains.

Pensez à eux, respectez la signalisation !



### La Mairie

Place de la Mairie

TÉLÉPHONE :  
03 26 36 55 98

TÉLÉCOPIE :  
03 26 50 20 90

### Réception du public :

Lundi - mardi - mercredi  
jeudi - vendredi  
de 14 h à 18 h

### Agence Postale :

Place de la Mairie

03 26 82 89 53

La semaine : 17 h à 19 h 30

Samedi : 9 h 30 à 12 h

Des informations  
ponctuelles se  
trouvent sur le site  
de la commune.

Adresse du site :

<http://mairie-lesmesneux.fr>

Adresses utiles :

[asclesmesneux.free.fr](http://asclesmesneux.free.fr)

[www.sycomore51.fr](http://www.sycomore51.fr)

[www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr)

## Petites annonces

### Repassage

Personne sérieuse, habitant Les Mesneux, cherche repassage à domicile ou à votre domicile ou d'autres services (courses... ).

Contact : 06.19.38.24.73

« Au petit soin de votre bambin »

**Assistante maternelle** (agrément pour un bébé de 0 à 18 mois)

Place disponible dès septembre : contacter Sandra CHRETIEN 06.81.30.49.26

Allée des Forges – Les Mesneux

## Information

Monsieur et Madame Huet, 4 rue de Jouy, ne collectent plus de vêtements et autres accessoires pour le Secours catholique.

**NE PLUS RIEN DÉPOSER CHEZ EUX**

## Événements

**Cérémonie du 14 juillet** : rendez-vous au monument aux morts à 11 h 30, un vin d'honneur suivra cette cérémonie

**Barbecue républicain** : un barbecue sera organisé le 14 juillet à partir de 12 h 30

**Dimanche 3 septembre** : randonnée « Sur les pas de Jacky »

**Lundi 4 septembre** : rentrée scolaire

## État civil

Naissances :

Léandre BIGOT, le 11 février 2017

Hélène GUIRAO, le 28 mars 2017

Élisa CARMONA ALGAR, le 19 avril 2017

Eugénie MERLHÈS, le 11 mai 2017

Mariages

Élodie HAURY et Caroline VOIRIN, le 1<sup>er</sup> avril 2017

Claire VALADE et Rémi DURDUX, le 24 juin 2017

Nelly TOMBOIS et Christopher ROUX, le 1<sup>er</sup> juillet 2017

Décès :

Elisabeth BOEY, née MADELEINE, le 27 février 2017

Michel JACQUINET, le 20 mai 2017

Michel VINCOURT, le 15 juin 2017